LE PUBLICISTE.

Duodi 22 Nivôse, an VI.

est elle-

qui peut russe ou qui peut

ine telle inent. Si poids de

ar l'An-

stathou.

défense veroient oit achebien elle

publique

été pri

ster am

expose

alliance,

qui al

uissana

qui, pa de s'op

russe.

elle esp

le sale

it: ma

la gloin

a gloin

eroit a

a proph

joueron

nt étras

ine , 601

es quel

rançais i absurl

le veuil

on uni

ider,

oilà qu

angema

nonce

Si . su

u pan

yer pla

est da

atre. L Prédéri

Fredéric enx qu

it best

r ses a e la co

, de n

les).

V.

(Jeudi 11 Janvier 1798)

Insurrection arrivée à Cornetto, dans les états du pape, et destitution des agens du gouvernement papal. — Débats de la chambre des communes, tors de la troisieme lecture du bill relatif à l'augmentation des taxes. — Réunions patriotiques dans le canton de Berne. — Rassemblement et fortification de l'armée hanovrienne sur les frontieres de l'électorat d'Hanovre. — Discussion sur l'encemble constitutionnelle du corps législatif.

AVIS.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du Publiciste, rue des Moineaux, n°. 423, butée des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse vi-dessus.

ITALIE.

De Rome, le 16 décembre.

La motion faite au grand-conseil de la république cisalpine, par le représentant Lattanzi, sur l'avantage de continuer la guerre contre le pape, a beaucoup allarmé le saint-pere. La nouvelle que les troupes cisalpines se replicient & s'éloignoient de nos frontières, a calmé ses allarmes. Il est certain cependant qu'elles n'ont point évacué le fort Saint-Leo, & qu'en un jour de marche elles peuvent se rassembler.

Il y a eu à Cornetto une forte émeute, causée par la disette & la cherté des denrées de premiere nécessité. Un petit nombre d'insurgens a fait fuir les troupes papales & a menacé de se porter à toutes sortes d'extrémités, si on en envoyoit d'autres. Des deputés de Cornetto sont venus pour justifier la conduite de leurs compatrietes, & porter des plaintes contre les agens du gouvernement. Ils ont obtenu tout ce qu'ils ent demandé. Non-sculement le gouvernement a destitué tous ceux de ses agens qui déplaisoient au penple; mais il a adopté le tarif pour la vente des denrées, proposé par les députés.

De Venise, le 16 décembre.

Les Français, outre nos quatre fameux chevaux de bronze, avoient enlevé les monumens les plus précieux qui existoient dans les bibliotheques publiques, dans le palais ex-ducal, & dans les archives du cabinet de l'ancien gouvernement, dit le Secrete. Ils se disposoient à prendre quelques monumens de l'église & de la place de Saint-Marc. Mais le général Mack étant arrivé, avant-hier, avec plusieurs officiers autrichiens, l'exécution fut suspendue. On a vu avec surprise que le navire sur lequel sont embarqués les quatre chevaux, & qui devoit rejoindre les vaisseaux de ligne prêts à mettre à la voile, est resté à la même place. Le bruit public est que ce havire ne partira pas.

Les Français partent la nuit : on croit que mardi il

arrivera deux mille Autrichiens, & que le général Serrurier ne tardera pas à quitter Venise avec ce qui reste de tronpes françaises.

De Milan, le 18 décembre.

Le ministre de la cour de Rome, le chevalier Bassi, capitaine des galeres papales, arriva avant-hier ici. Il se rendit aussi-tôt chez le ministre des affaires étrangeres, déploya son caractère de ministre, & fit de vives réclamations sur l'occupation du fort de Saint-Leo. Le ministre cisalpin lui a répondu qu'avant de parler d'affaires, il devoit être solemnellement présenté au directoire.

L'évêque de Brescia est arrivé hier, sur l'ordre que lui a intimé le ministre de la police de se rendre à Milan dans le terme de quatre jours.

Quirini, ex-ministre de Venise à Paris, a été transféré dans le chêteau de Milan.

De Turin, le 19 décembre,

Vonlez-vone connoître l'état économique du Piémont? le voiti en deux mots : le séquin, qui valoit 9 liv. 8 sols, vaut aujourd'hni 28 sols.

ALLEMAGNE.

De Prancfort, le 23 décembre.

Suivant ce qu'on apprend, un grand nombre de troupes françaises se dirigent vers le pays de Paderborn & de Munster, pour se porter ensuite (à ce qu'on prétend) sur Hanovre. Une partie marche aussi, dit-on, vers le pays de Fulde. Le quartier-général du général Lesebvre a été transéré, le 21 de mois, de Wetzlaer à Wishaden.

(Extrait de la Gazette de Leyde).

ANGLETERRE.

De Londres, le 4 janvier.

Chambre des communes. - Séance du 3.

L'ordre du jeur amenoit la troisieme lecture du bill sur les taxes. La discussion fut très-vive, & l'opposition plus forte qu'elle n'avoit encore été dans les débats précédens. Le bill fut combattu par MM. Thompson, Nicholls, Stauley, B. Edwards, Francis Burdett, Smith, & e.; & défendu par MM. Andrews, Martin, Addington, Lawrence, Hawkesbury, & c.

Les premiers releverent avec force tous les vices du plan du ministre, malgré les amendemens qui l'avoient modifié. Il est injuste dans la répartition, là taxe étant la même pour les revenus viagers & les revenus fonciers; pour un vieillard célibataire qui a un domestique indispensable à ses besoins, & pour un lord qui entre-

tient une maltitude de laquais inntiles à son service. Il est vexatoire dans sa perception, en prenant le rôle de Pannée précédente pour base de l'imposition de l'année

On impose l'homme qui a cessé de vivre. En effet, que le pere de famille vienne à mourir quelques jours après que son contingent a été fixé sur ses revenus de l'année précédente, la contribution reste en héritage à sa friste famille, qui peut être pauvre en partageant ses dépouilles. Aueune disposition n'a prévu cette mons-triouse inconséquence. Mais la clause la plus effrayante de ce bill, ajoute M. Thompson, & qu'on peut regarder comme un monstre, gros d'une multitude de monstres , c'est c'elle qui porte que ce bill pourra être changé & modifié perdant la présente session. Avec un ministre d'un appétit oussi insatiable pour les impôts, avec un parlement aussi dévoué à tontes les fantaisies du mipistre, qui peut fixer le terme des exactions?

On n'a pas débruit, observe M. Nichells, mes objec-tions contre la formule de la déclaration & le serment qui doit la sanctionner. Cette déclaration est inutile, ou elle sera sujette à vérification, & punissable si elle est

trouvée fausse. Et de-là quelle odicuse inquisition n'in-troduisez vous pas dans le sein des familles? Enfin, malgré toutes les modifications que vous avez données au bill, con inne l'orateur, il n'en résulte pas moins que le contribusble paiera le dixieme de sa forfinne, an lieu du vingt-cinquieme qu'il payoit jusqu'ici. Et pourquoi encore écraser le peuple de ces odienses taxes? Pour faire une paix avantageuse? non; mais pour ne point faire la paix. Les ministres craignent encore plus la paix que nous ne haïssons la guerre. Avec la paix vicudicit la reforme parlementaire. Voilà ce que redoutent les nobles lords; voilà ce qui allarme les mi-

Un nouvel orateur se leva du côté de l'opposition, M. Francis Burdett, jeune homme dont les talens pro-mettent beaucoup à la cause populaire. L'orateur s'est attaché à detroire l'argament sur lequel s'appuie avec tant de confiance M. Pitt : que le poide de l'augmentation ne pèse que sur les riches. Les taxes directes, dit-il . sont moins onéreuses au peuple que cet imp3t perfide & importun. Les premieres avertissent l'ouvrier de hausser sa main-d'œuvre; la proportion s'établit, & le fardeau retombe sur le consemmateur. lei tout le poids est sur la classe industrieuse; les riches, par la diminution de leurs jouissances, pagent totalement l'impôt avec le salaire des ouvriers qui demeureut sans travail, & par suite sans moyen de subsistance. Quand j'entends le ministre nous répéter que l'impôt ne porte que sur les premières classes & qu'il n'affeint pas les autres, je crois entendre un architecte m'assurer que l'énorme poids dont il charge une colonne ne charge point la base.

C'est encore moins, continue M. Burdett, l'impôt qui m'est odieux que la destination qu'on lui donne. Cette guerre funcsie, qui est dirigée bien plus encore contre la liberté de ce pays, que contre la liberté de la France, & cette affreuse corruption que le ministre seme par-tout avec un or qui va laire des esclaves dans tonte l'Eu-rope, après qu'ellé a, chez nons, dégradé toutes les ames, énervé tous les courages. Il n'est pas vrai, comme on le div tous les jours, que l'argent soit le nerf de la guerre. C'est le courage, c'est l'energie de sa cause. Si l'on pouvoit vainere avec de l'argent, nous n'en serions

pas réduits à désendre nos côtes après cinq années guerre, & les français ne servient pas les maîtres l'Italie, de l'Allemagne, & les arbitres de l'Europe.

Les partisans des ministres n'ont fait, dans cette séane que répéter, en faveur du bill, les argumens rebait dans leurs premiers discours contre l'ambition de la Fran & ses principes désorganisateurs. Ils ont répété tout qui a été dil tant de fois de la nécessité de faire les grands sacrifices pour sauver l'honneur & la liberté tionale.

Il étoit onze heures & demie : on s'attendoit que chambre alloit se former en comité pour prendre résolution définitive, lorsque M. Pitt seulement deman un nouvel ajournement de douze heures jusqu'au leu main à midi, L'ajournement a été arrêté.

Les fonds consolidés sont toujours à 49 5.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg , le 15 nivôse.

Les lettres de Suisse s'accordent à nous annoncer l'oligarchis berneise ne peut tarder à épronver de r leules attaques de la part des nombreux mécontens pays & des amis d'une liberté plus populaire. « De disent-elles, il s'est formé dans ce canton plusieurs re nions patriotiques qui s'occupent à faire ressortir les vio d'une constitution qui sacrifie les droits du grand nomb à l'orgueil de quelques familles dominatrices. Des propa des écrits & des caricatures de tont genre y sont pandus contre les privilégiés. Les membres de la gence, autrefois très-séveres, sont obligés de tout soul anjourd'hui; ils évitent même de se moutrer en pub

» Le canton de Zurich éprouve la même fermentie quoiqu'à un moindre dégré. Tout annonce néanmoins forte commotion en Suisse, si les magistrats ne prenne le sage parti de la prévenir par des concessions & réformes salutaires, en rendant au peuple des droitsqu l'exemple de la France lui a trop appris à connoim, pour qu'il soit désormais possible de l'en priver lons tems ».

De Bruxelles , le 18 nivose.

U de

pu à l

l'u

Qu

rei

po

vo

des

COL

on

pro

gla

elia

culi

àc

rita

si l

l'on

I

ence

pour

Les troupes qui formoient la garnison de Mayenn après avoir évacué cette place, se sont retirées à Offer bourg, où est actuellement l'électeur. Le général ban de Nen, avec les régimens autrichiens de Callemberg de Strasoldo, remonto le Mein pour gaguer la Bohen par la Franconie.

D'un autre côté , le général Lefebvre avec sa divisi vient d'étendre ses positions sur les deux rives du Mei Cependant le corps du général Championnet, qu'on soit destiné pour une expédition secrette, vient de cevoir l'ordre de rester dans ses cantonnemens. On a conclut que l'expédition dont on a parlé vers le par

d'Hanovre est au moins ajournée.

La forteresse d'Ehrenbreitstein continne à être étre tement bloquée; rien ne peut y entrer. Néanmoins rie n'annonce encore que les généraux français se dispose

à l'attaquer.

Les lettres de Wesel portent que l'armée hanovriens est actuellement rassemblée sur les frontieres d'Hanove les généraux ont fait cantonner les troupes dans des vi lages fortifiés, garnis de retranchemens & de canon Si on en croit les mêmes lettres & des relations cent se publices & cent fois démenties par l'événement, la 000

années do Russie, ne voulant pas rester spectatrice indifferente maîtres des changemens qui vont s'opérer en Allemagne, & esrope. pérant peut-être tirer aussi parti de la châte de la cons-He séann titution germanique pour former dans ces contrées quelques établissemens, songe à appuyer ses prétentions par s reball la Fran e rassemblement d'une armée de 80 mille hommes en té tout Pologne. re les phi

oit que

endre u

t deman

au loud

SE.

oncer

r de r ontens

icurs re

· les vi

d nom

s propo

te la

it soulh

en publ

mentio

noinsu

prenna

15 80

troits qu

mnoite

ver long

Layence

à Offer

al bar

nberg

Bohen

divisio

du Mei

n'on di

t de re

. On a

le pay

e étro

ins rid

lisposen

vrienu

anovie

des vi

canon

cent for

la coll

Les marchandises anglaises saisies, conformément aux ordres du directoire, chez un grand nombre de négocians de cette ville, ont été déposées à l'entrepôt. Elles y reste-ront jusqu'à oe qu'on les exporte hors da territoire de la république. On assure que la valeur des marchandises rulevées ici jusqu'à ce moment, monte à plus d'un million de livres.

Deux balaillons d'infanterie viennent de garnir les environs du Sas-do-Gand ; trois autres bataillons sont répartis autour de Hult, d'Axel & généralement le long des côtes de la ci-devant Flandre-Hollandaise : quatre autres bataillous garnissent le département des Deux-Nethes vers les frontieres de la Hollande. Ces dispositions ont pour objet, d'arrêter ensin la contrebande des marchandises anglaises.

DR PARIS, le 21 nivôse.

Les journaux officiels continuent à combattre les attributions & Pespece de permanence des commissions des inspecteurs des deux conseils, & le projet de leur donner un droit de police exterieure dans une enceinte qui seroit détermirée par une loi.

Le Réducteur declare à ce sujet qu'il seroit dangereux de voir les deux conseils créer entreux des points de contact, lorsqu'il est de leur essence de demourer distinets; qu'ils ne peuvent pas plus se rapprocher pour les opérations qui leur sont respectivement confices, que se réunir dans une même salle.

« D'où pouvoit donc, dit-il, naître l'idée qui tendroit à faire déterminer par une loi l'enceinte de chacun d'eux? Une loi nécessite, pour sa formation, le concours des deux conseils. Ce concours seroit ici inconstitutionnel, puisqu'il résulte de l'art. 62, que c'est à chacun d'eux à fixer son enceinte en particulier, & que la volonté de l'un est à cet égard indépendante de la volonté de l'autre. Que seroit - ce si , comme on l'a mis en avant, on rendoit la place de la Révolution commune à tous deux? Toute ligne de démarcation s'essace alors entre eux, leurs polices se confondent; et, dans cette confusion, chacun voulant peut-être étendre ses droits au préjudice de ceux des autres, ne court-on pas le risque de voir naître des confilits interminables sur les limites, comme autrefois on vit dans les rues de Paris s'élever, au milieu des processions, des rixes ridicules, mais quelquesois san-glantes, sur l'honneur du pas?

» Qu'a vonsu d'ailleurs la constitution en conférant à chaque conseil le droit de déterminer son enceinte particuliere? A voir l'extension qu'on se propose de donner à ce mot enceinte, il semble qu'on en a méconnu le véritable sens. On ne parle déjà que d'envelopper dans cette enceiute, des rues, des ports, des quais, une place; & si l'on peut aller jusques-là, on ne voit point pourquoi l'on s'y arrêteroit ».

Le Rédacteur finit en annongant que la constitution ne permet pas au corps législatif d'étendre à son gré son euceinte & son droit de police, & qu'il doit se borner, pour ne pas confondre les pouvoirs, aux cours, aux

hâtimens & aux murs qui environnent le lieu de ses

- M. de Cabarrais , monvel ambassadeur d'Espogne anprès de la république française, est depuis plusieurs jours à Paris. Il babite le ci-devant hôtel Daras , rue du fauxbaurg Monoré. Il paroit que son prédécasseur, M. del Campo, ne retournera en Espagne qu'an commencement du printeins.

Trugnet est parti hier matia pour Madrid, où il va sneecder à Perignon.

- On observe que le discours prononcé par M. Adams, président des Btats - Unis d'Amérique à l'ouverture du congrès (que nous avons publié), est injurieux pour la république française & dirigé contre ses principes Il aunonce dans le nouveau président un grand attachement à l'alliance de l'Angleterre, & la résolution de resserrer les nœnds qui l'unissent au cabinet de Londres. De telles dispositions ne sont nullement propres à ficiliter les negociations qui étoient à la veille de s'ouvrir avec la cépublique française. Elles vont rendre plus difficile que jamais la mission des plénipotentiaires américains actuellement à Paris. Aussi Poultier dit qu'il est question de leur donner des passe-ports pour retourner dans leur
- L'Ami des Loix déclare qu'il a des raisons de penser que le directoire ne tardera pas à ordonner l'invasion du pays d'Hanovre.
- Aussi-tôt aprés notre entrée à Mayence, tons les émigrés français ont reçu ordro d'en sortir.
- Desportes, résident de la république à Geneve, a envoyé mille francs au directoire exécutif pour les dépenses de l'armement contre l'Angleterre.
- Le courier de la malle du Mans à Tours a été arrêté par douze brigands, à un quart de lieue au-delà d'Ecornov. Ce consier étoit escorté par des militaires à pied, qui ont repoussé les brigands par un sen très-vis.
- Le général Berthier a, dit-on, invité la république cisalpine à retirer ses troupes des états de l'église, & à se conformer aux traités conclus avec le pape.
- On assure que lord Malmasbury est envoyé en ambassade à la cour de Berlin.
- La veuve de Philippe d'Orléans est arrivée à Barceloune. Elle avoit été relenue vers la frontiere par une indisposition. Le ci-devant prince de Comi s'est logé auprès du consul de la république. Ils paroissent vouloir se fixer dans cette ville.
- Le citoyen Bouquet , ci-devent chef d'une division du ministère de la police, vient d'être envoyé par le directoire dans les pays conquis en qualite d'adjoint au commissaire Rudler.
- Un de nos journaux annonce que de grands meuvemens viennent de se faire sentir à Rome, par suite d'une conjuration ourdie contre les Français & leurs partisans. On ignore quelle foi on doit ajouter à cette nou-velle, sur laquelle il n'y a rien d'officiel.

MINISTERE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, 18 nivose, an 6.

Le ministre de l'intérieur, aux administrations centrales des départemens.

Citoyens, ce n'est pas en vain que le directoire exécutif

clamation du 22 frimaire dernier, pour la réparation des

grandes routes.

Dejà les registres ouverts dans chaque canton, offrent la sonscription d'un grand nombre de citoyens zélés & amis de leur patrie; dejà les maîtres de postes de la route de Paris à Bordeaux se sont empressés d'offrir au gouvernement, le transport sur cette route importante, de tous les matériaux nécessaire à sa réparation.

Cette offre patriotique, citoyens, qui, sans doute, ne tardera pas à être imitée, ne produiroit pas le résultat avantageux qu'elle présente, si tons les propriétaires, dans les communes que traversent les rontes, ne conconroient aussi de tous leurs efforts à seconder une me-

sure aussi efficace.

Ils sentiront aisément que s'il est intéressant pour eux de faire circuler les produits de l'agriculture & de leur industrie, ils doivent par ce concours de facultés & de moyens, faciliter cette libre communication qui tourne toute entiere à leur avantage.

Empressez-vous done, citoyens administrateurs, de faire connoître dans voire département ce dévouement pairiotique & la nécessité de la seconder par la réunion de tous les efforts & de toutes les ressources locales.

Signé, LETOURNEUX.

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ-CENTS. Présidence de Boulay (de la Meurthe):

Siance du 21 nivôse.

BE POSTALLE On Ht un grand nombre d'adresses; la plupart contiennent des dons civiques; d'autres des plaintes sur les manœuvres que les ennemis de la liberté emploient pour influencer les prochaines élections.

Couppé fait adopter un projet de résolution, portant qu'il y aura un tribunal de commerce à Cognac.

Eschasseriaux présente un projet de résolution sur les impôts dans les colonies, pour remplacer celui que le conseil des anciens a rejetté. - Le conseil en ordonne l'impression

On donne la seconde lecture de la résolution prise avant-hier sur l'enceinte constitutionnelle du corps lé-

gislatif.

Leelerc (de Maine & Loire) demande le rapport de cette résolution, qui lui paroit contraire à la constiln-tion; elle altere, dit-il, la forme du gouvernement & pourroit un jour sournir à ses ennemis le moyen de le

En avançant à la tribune que la faction vaincue le 18 frugtidor disoit par fois la vérité, on n'a fait que défendre les hérésies politiques qu'elle soutenoit avec une perfide éloquence, & l'on a montré qu'avec les intentions les plus pures, ou pouvoit entraîner la république dans le même précipice.

On a parle de garantie; mais la garantie de tous les poavoirs est dans leur amour , dans leur respect pour la constitution; c'est le premier qui la violeroit, qui se

perdroit infailliblement.

Ou a invoqué la dignité du corps législatif! Elle est toute entiere dans la sagesse & la justice des loix qu'il

rend. Les inspecteurs pourroient-ils faire la police dans l'en-A. FRAN Ceinte qu'on propose? Non, sans donte, & il pourroit DE L'IMPRIMERIE DU PUBLICISTE, sue des Moineaux, n°. 423.

a fait un appel au patriotisme des français dans sa pro- | arriver que la police générale se trouvât entravée d'une maniere dangereuse.

L'opinant voudroit aussi que les commissions des inspecteurs des deux conseils ne delibérassent pas ensemble, & cependant on a dit qu'il ne falloit pas couper la communication entre les deux conseils! Mais ils ne doivent communiquer entre eux que par les messagers d'élat; tout autre point de contact est contraire à la constitution & pourroit favoriser un jour ceux qui auroient quelqu'intérêt à réunir les doux conseils en un seul

Leclerc demande le rapport de la résolution. On ordonne

l'impression de son discours.

Talot défend la résolution; il expose qu'on n'a jamais pu ni dû craindre que la police ne fût entravee par la surveillance que les inspecteurs des deux conseils exercerent dans l'enceinte constitutionnelle, on ne veut pas qu'ils déliberens ensemble ; mais il est des choses communes aux deux conseils, comme sa garde, par exemple; enfin il s'agit ici des prérogatives du corps législatif, des prérogatives que la constitution lui donne & qu'on doit maintenir avec soin, car enfin la souveraineté du peuple est dans le corps législatif.

Baraillon appnie l'avis de Leclerc ; Jard-Pauvillier demande l'ajournement jusqu'après l'impression du discours de Leclerc, afin qu'on puisse répondre à un discours écrit & médité, par des discours médités & écrits.

L'ajournement est prononcé.

Pons, après un rapport dans lequel il s'est attaché à prouver l'inutilité & le danger des listes de candidats, fait adopter un projet de résolution par lequel sont rapportés les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 du titre 3 de la loi du 25 fructidor sur la formation de ces listes.

Le conseil finit d'adopter les projets sur la contrainte par

D'après un renvoi fait à la commission, elle proposoit que les tribanaux pussent, dans certains cas, ne pas prononcer la prise de corps quand ceux qui auroient souscrits les lettres de chango ne seroient pas marchandi & qu'il y auroit del ou surprise.

Le conseil décide qu'il n'y aura d'exception que pour

les mineurs.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé la résolution relative à la durée des fonctions des membres des tribunaux criminels. Il a ensuite repris & ajourné de nouveau la discussion sur la résolution relative aux émigrés d'Avignon & du Comtat Vénaissin.

Bourse du

Amsterdam....57 $\frac{1}{4}$, 58 $\frac{1}{4}$. Idem cour....55 $\frac{1}{4}$, 56 $\frac{1}{4}$. Hambourg ... 193 1, 191 1. Madrid ... 13 l., 12 l. 17 s. 1. Mad. effect..... 15 l. 2 s. $\frac{1}{2}$. Cadix 12 l. 17 s. ½. Cad. effect. 151., 121. 178. 12. Gênes.....94 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$, 93 $\frac{1}{2}$. Livourne.... $103\frac{1}{4}$, $102\frac{1}{4}$. Lyon..... $\frac{1}{2}$ per. 15 j. Marseille..... b. à 10 j. Bordeaux pair 15 j. Montpellier b. 10 j. Bàle...., ½ per.

21 nivôse.
Lausanne b., 1 2 p.
Tiers consolidés
Bon 3.21.15s., 16s., 16s.3d.
Bon 3 31. 5 s., 4 s.
Bon 1.261., 251., 251. 10s.p.
Or fin
Ling. d'arg50 l. 17 8.1
Portugaise 97 1. 10 8.
Piastre 5 1. 6 s. 9 d.
Quadruple
Ducat d'Hol 11 1. 12 4.
Guinée
Souverain . 34 1. 15 s. à 35 l.
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

da 3 m'or

dire

que

noie

veat

du

tend lear

prir

le go

fois

nem

qui dire

gene

gour

rela

quil

en (

prê

inte

des

ne

en

nui

qu'.

mo

peu

que

cell

où

eto

14

A. FRANÇOIS.